

**CAISSE D'ASSURANCE
POUR LA PROTECTION DE LA SANTÉ
DU PERSONNEL DU BIT ET DE L'UIT**

**Rapport sur les activités
de la Caisse en 2003**

Le présent rapport est soumis aux chefs exécutifs du BIT et de l'UIT ainsi qu'aux assurés, en application de l'article 4.7.1 i) des Statuts.

1. Composition du Comité de gestion en 2003

Conformément à l'article 4.1 des Statuts, le Comité de gestion était composé des membres titulaires (T) et suppléants (S) dont la liste figure ci-dessous. Les noms suivis d'un astérisque (*) correspondent aux personnes qui siégeaient également au Sous-comité permanent (créé en application de l'article 4.7.2 des Statuts).

Représentants des assurés

BIT

M. P. Egger* (T)
M^{me} M. Ecuwillon (T)
M. J. F. Santarelli* (T)
M^{me} U. Kulke (S)
M^{me} X. Scheil-Adlung (S)
M^{me} I. Cross (S)

UIT

M. J. Bacaly* (T) – *Président*
M. D. Broadhurst (S)

Représentants des chefs exécutifs

BIT

M. C. Agbavwe (T)
M. T. Geckeler* (S)
M^{me} K. Kamioka (T) – *Vice-présidente*
M. A. Castro-Gutierrez (S)
jusqu'au 31 décembre 2003
M^{me} C. Pelvey (T)

UIT

M. D. J. Goossen (T)
M^{me} R. Lewis-Einhorn* (S)

2. Situation financière

2.1. Actif et passif

Au 31 décembre 2003, l'actif se chiffrait à USD 45 226 053 et le passif à USD 9 068 857 (consistant pour l'essentiel en une provision pour prestations impayées). Le *Bilan (annexe I)* donne des indications sur l'actif, le passif et le solde du Fonds de garantie à la fin de l'année 2003, ainsi que les chiffres de 2002 aux fins de comparaison.

2.2. Résultat d'exploitation

Le *relevé des recettes et des dépenses* figure à l'**annexe II**.

- La première partie de l'annexe II fait état des *transactions d'exploitation* de la Caisse. Le montant total des cotisations perçues en 2003 s'est élevé à USD 27 313 406 et le montant total des prestations versées au cours de cette année s'est élevé à USD 31 040 332. Le déficit net d'exploitation (poste 6) a été de USD 6 418 851.
- La deuxième partie de l'annexe II fait état du résultat des *placements du Fonds de garantie*. En 2003, la Caisse a enregistré à ce titre une perte nette de USD 410 923, y compris les pertes de change. On trouvera des précisions complémentaires sur les résultats des placements à la section 2.3 du présent rapport.
- En résumé, le déficit de USD 6 829 774 résultant des activités d'exploitation et de placement a été atténué par le gain de réévaluation de USD 5 162 812, avec pour résultat un déficit net de USD 1 666 962.
- Les chiffres relatifs au montant des cotisations perçues et des prestations versées permettent de calculer le *montant moyen des cotisations* versées par les membres de la Caisse *et des prestations* qui leur sont versées. La cotisation moyenne versée par les membres cotisants en 2003 a été de USD 4 276,47, contre USD 3 860,98 en 2002 (soit une augmentation de 10,7 pour cent), à l'exclusion des personnes à charge

volontairement protégées. Le montant moyen des prestations perçues par membre cotisant a été de USD 4 844,42 en 2003, contre USD 4 054,56 en 2002 (soit une augmentation de 19,5 pour cent), à l'exclusion des personnes à charge volontairement protégées. Cette forte augmentation des prestations versées s'explique par l'évolution défavorable des dépenses médicales en Suisse, qui provient essentiellement d'une utilisation élevée des services médicaux et d'une hausse sensible des coûts.

Par ailleurs, les fluctuations du taux de change du dollar des Etats-Unis par rapport au franc suisse ont eu une incidence notable sur les activités d'exploitation de la Caisse (le taux de change moyen est tombé de 1,58 en 2002 à 1,35 en 2003, soit une dépréciation de 15 pour cent).

2.3. Placements

Jusqu'en novembre 2003, la gestion des placements de la CAPS a été assurée essentiellement par deux banques de placement, *Credit Suisse Asset Management Ltd. (CSAM)* et *J.P. Morgan Fleming (JPMF)*, toutes deux basées à Londres. CSAM a été choisi en 1991, tandis que JPMF l'a été en 1994, alors qu'il s'appelait *Fleming Investment Management Ltd.* En août 2000, Fleming a été racheté par *Chase Manhattan* de New York, qui a fusionné la même année avec la banque américaine *J.P. Morgan & Co.* C'est pourquoi, à compter du 1^{er} janvier 2001, les activités de gestion de portefeuille de la banque au Royaume-Uni sont effectuées sous le nom de *J.P. Morgan Fleming (JPMF)*.

- Lors d'une réunion du Comité de gestion de la CAPS tenue en octobre 2003, il a été décidé de transférer le portefeuille géré par JPMF à CSAM, qui l'a intégré au portefeuille qu'il gérait déjà. Cette décision a été adoptée suite à une demande formulée au préalable par JPMF au Comité de reconsidérer la taille du portefeuille qui lui était confié. Jugeant ce portefeuille trop petit pour continuer à être administré séparément, JPMF avait proposé de détenir des actions au sein d'un fonds commun géré par ses soins. Après avoir étudié cette possibilité parmi d'autres, le Comité a décidé de donner la

préférence à un portefeuille administré séparément.

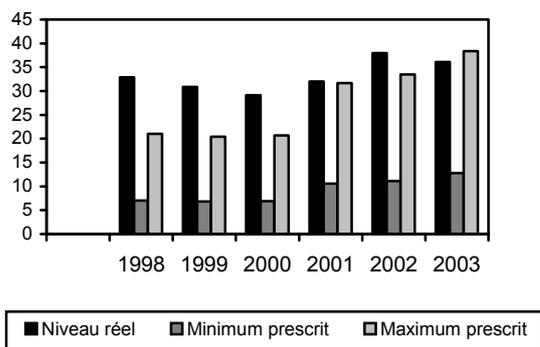
- Les placements sont constitués essentiellement de valeurs à revenu fixe à moyen et à long terme, et la monnaie de base utilisée pour le portefeuille a été le franc suisse tout au long de l'exercice. Bien que les placements soient effectués dans différentes monnaies, le portefeuille géré par CSAM est couvert à 100 pour cent en francs suisses.
- Au 31 décembre 2003, la valeur comptable du portefeuille géré par CSAM était de USD 40 138 404 et celle du portefeuille géré par JPMF était de USD -278 605 (le solde provisoirement négatif s'expliquant du fait que, dans le cadre du transfert vers CSAM, divers effets en portefeuille avaient été clos). A la même date, la valeur marchande des deux portefeuilles était respectivement de USD 41 212 914 et de USD 14 097. La monnaie de base utilisée aux fins de placement est le franc suisse, bien que la monnaie comptable de la Caisse soit le dollar. Le montant en dollars indiqué pour les portefeuilles gérés par des sociétés extérieures dépend donc du taux de change utilisé pour convertir les soldes de fin d'année (USD 1 = CHF 1,49 au 31 décembre 2002, USD 1 = CHF 1,30 au 31 décembre 2003).
- Le rendement des portefeuilles pour l'année 2003, sur la base de la valeur marchande exprimée en francs suisses, a été d'environ 1,69 pour cent pour le portefeuille combiné. Les frais de gestion perçus par les deux gestionnaires ont été un pourcentage fixe de la valeur marchande du portefeuille, payé à la fin de chaque trimestre.
- Un fonds excédentaire provisoire est géré par le Département des services financiers du BIT aux fins de trésorerie. Au 31 décembre 2003, la valeur des placements à court terme ainsi gérés s'élevait à USD 5 238 794.

2.4. Fonds de garantie

Conformément à l'article 3.8 des Statuts en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2001, le Fonds de garantie doit se situer entre un sixième (= 6 mois) et la moitié (= 18 mois) des dépenses de la Caisse au cours des trois exercices financiers précédents.

- A la fin de 2003, le solde du Fonds de garantie s'élevait à USD 36 157 195, contre USD 37 824 157 en 2002 (voir **annexe III**). Cette baisse est due essentiellement à l'accroissement des prestations versées et au changement du montant de la provision pour prestations impayées (qui avait été porté de USD 6 200 000 en 2002 à USD 8 800 000 en 2003 à la suite d'une évaluation actuarielle). Malgré cette baisse, le niveau du Fonds de garantie au 31 décembre 2003 reste très supérieur au niveau minimal statutaire, qui est de USD 12 823 504.

Figure 1. Fonds de garantie de la CAPS
(en millions de USD)

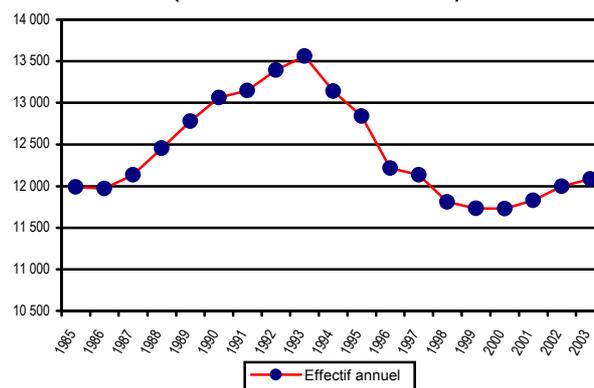


3. Evolution des effectifs

3.1. Evolution globale

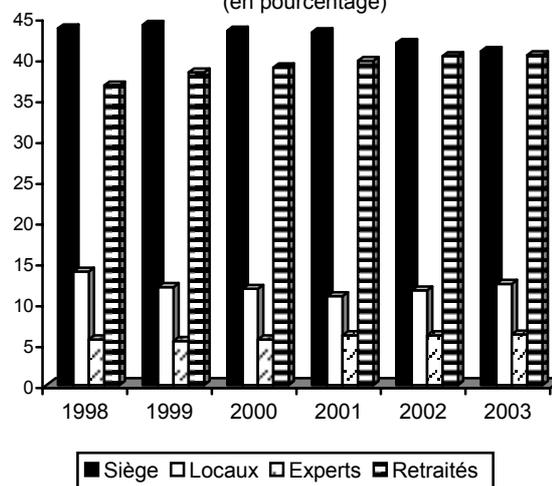
Le nombre total de personnes protégées au 31 décembre 2003 était de 12 085, contre 11 998 au 31 décembre 2002 (à l'exclusion des personnes volontairement protégées).

Figure 2. Effectif des personnes assurées
1985-2003
(assurés volontaires exclus)



Cet effectif se composait de 6 056 membres cotisants et de 6 029 personnes à charge automatiquement protégées (voir **annexe V** pour plus de précisions). La répartition en pourcentage des assurés entre le BIT et l'UIT était respectivement de 75,4 pour cent et de 24,6 pour cent. La proportion des retraités est restée stable en 2003, avec 40,4 pour cent de l'ensemble des membres cotisants.

Figure 3. Composition des membres cotisants
(en pourcentage)



3.2. Personnes à charge automatiquement protégées

Le nombre des personnes à charge était de 6 029 en 2003, contre 6 058 en 2002. En ce qui concerne les membres cotisants actifs, le rapport du nombre de personnes à charge automatiquement protégées a été de 1,33 en 2002 et de 1,30 en 2003, tandis que, pour les retraités, ce rapport a été de 0,45 en 2002 et de 0,53 en 2003.

3.3. Personnes à charge volontairement protégées

Le nombre des personnes à charge volontairement protégées était de 736 à la fin de 2003. On trouvera à l'**annexe IV** un résumé des résultats annuels et cumulés de ce groupe pour la période 1997-2003. En vertu des Statuts, le montant des cotisations applicables aux personnes à charge volontairement protégées (PVP) doit être fixé de manière que les cotisations couvrent les dépenses de ce groupe et que les organisations n'aient à verser aucune contribution. L'ajustement précédent des cotisations a eu lieu en 1997.

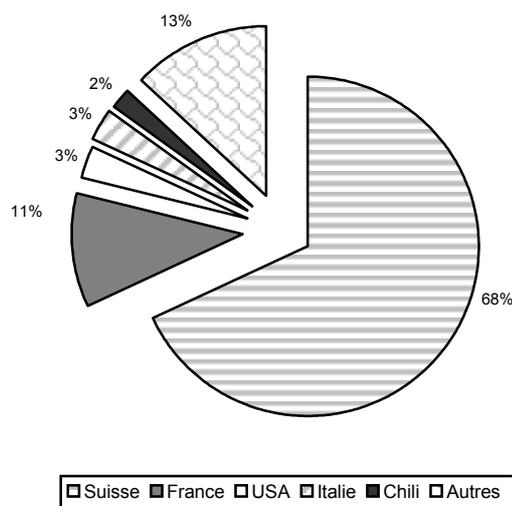
Depuis l'année 2000, le montant des prestations versées aux personnes à charge volontairement protégées s'est mis à dépasser le montant de leur cotisation. Compte tenu de cette tendance financière négative, le Comité de gestion a décidé d'augmenter les taux de cotisation au 1^{er} juillet 2003 et d'entreprendre, sur les cinq dernières années, une évaluation actuarielle des personnes à charge volontairement protégées afin de réajuster en conséquence en 2004 les taux de cotisation.

4. Statistiques relatives aux prestations

4.1. Evolution des dépenses

Le **total des prestations versées** a été de USD 31 040 332 en 2003, contre USD 24 084 102 en 2002, soit une augmentation de 28,8 pour cent qui s'explique essentiellement par le taux d'utilisation élevé de la part des bénéficiaires, mais aussi par le vieillissement des assurés et l'accroissement des coûts de santé en Suisse. Comme l'indique la figure 4, les prestations versées pour les frais encourus en Suisse représentent près des deux tiers du total.

Figure 4. Répartition par pays fournisseur des remboursements effectués en 2003

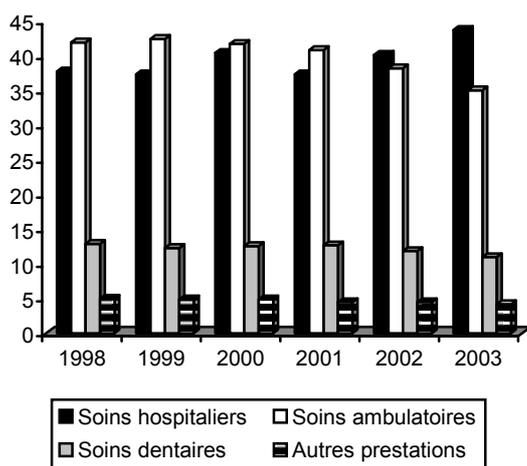


- En 2003, les prestations versées par *membre cotisant* (à l'exclusion des personnes volontairement protégées) se sont élevées à USD 4 844,42. Les prestations versées par *personne assurée* (à l'exclusion des personnes volontairement protégées) se sont élevées à USD 2 427,62.
- En 2003, pour **USD 100** versés à la Caisse à titre de cotisations pour chaque catégorie d'assurés, **USD 84** ont été versés à titre de prestations aux fonctionnaires du siège et des bureaux extérieurs, **USD 68** aux experts et **USD 154** aux retraités.
- En 2003, les soins médicaux dispensés dans les établissements hospitaliers ont représenté le principal poste des dépenses, avec 29,6 pour cent du total. Les honoraires de médecins ont constitué le deuxième poste des dépenses, avec 13,4 pour cent. Les médicaments prescrits ont constitué le troisième poste des dépenses les plus importantes de la Caisse, avec 12 pour cent du total en 2003, suivis de près par les soins dentaires, avec 11 pour cent.
- L'**annexe VI** offre une présentation détaillée des postes de dépenses par type de prestations remboursables, conformément au barème des prestations de la CAPS. La figure 5 indique, pour les trois principaux postes de dépenses (soins

hospitaliers, soins ambulatoires et soins dentaires), le montant des prestations versées, exprimé en pourcentage. La **catégorie des soins hospitaliers** inclut les prestations pour tous les types de soins en établissement, ce qui comprend notamment l'hospitalisation pour traitement, examen ou diagnostic, les soins infirmiers, les convalescences post-opératoires et les cures, y compris les frais de séjour et les soins médicaux.

La **catégorie des soins ambulatoires** inclut les honoraires de médecins, la psychiatrie et la psychanalyse, l'imagerie médicale, les examens de laboratoire, les médicaments prescrits et la physiothérapie.

Figure 5. Part relative des coûts par grandes catégories de soins
(en pourcentage)



4.2. Prestations supplémentaires

En vertu de l'article 2.5 des Statuts, la Caisse verse des prestations supplémentaires aux membres dont les dépenses ont dépassé un certain seuil par famille et par an. Le montant des prestations supplémentaires versées en 2003 a été de USD 1 811 161, contre USD 1 209 452 en 2002. Cet accroissement provient essentiellement de la baisse du dollar des Etats-Unis par rapport au franc suisse, qui a permis à un plus grand nombre d'assurés résidant en Suisse d'atteindre le seuil précité, exprimé en USD.

4.3. Obligation annuelle maximale et demandes de remboursement les plus élevées

Au cours de l'année considérée, **38** familles ont soumis des demandes de remboursement de frais médicaux dépassant USD 50 000, **six** familles ont soumis des demandes dépassant USD 100 000 et **deux** familles ont dépassé l'**obligation annuelle maximale** de la Caisse, fixée à USD 150 000.

5. Gestion

- **Secrétariat de la Caisse.** M. Satoru Tabusa (chef du Service de la politique et de l'administration au sein du Département du développement des ressources humaines) a continué à exercer ses fonctions de Secrétaire exécutif de la CAPS ad interim au cours de l'année 2003. M. Luca Bormioli a continué à exercer ses fonctions de fonctionnaire en charge des activités quotidiennes du secrétariat. Le concours ouvert à la suite de la vacance du poste de Secrétaire exécutif a été rouvert au cours de l'année.
- **Médecin-conseil.** Le docteur Wabitsch, chef de l'Unité de services de santé du BIT, a exercé les fonctions de médecin-conseil. Le docteur Rutishauser (UIT) a fourni à la Caisse une aide et un appui constants et directs. Le docteur Kossovsky a exercé les fonctions de médecin contrôleur.
- **Vérification.** Les commissaires aux comptes du BIT et de l'UIT ont vérifié les comptes de la Caisse dans le cadre de la vérification biennale des états financiers des deux organisations.
- **Fonctionnement du secrétariat.** Au cours de la période considérée, les unités chargées du traitement des demandes de remboursement étaient à jour. Sur le plan quantitatif, 46 915 demandes ont été traitées en 2003 pour l'ensemble des catégories d'assurés (BIT-UIT-TURIN), contre 47 750 en 2002.
- **Activités du Comité de gestion.** Le Comité de gestion s'est réuni six fois en 2003 pour contrôler le fonctionnement du

secrétariat et la situation financière de la Caisse. Compte tenu de leur importance, les points ci-après méritent d'être soulignés:

- **Equilibre financier:** Le Comité a créé un groupe de travail chargé de suivre de près l'équilibre financier de la Caisse. En vue de la prochaine évaluation actuarielle, ce groupe de travail a examiné plusieurs propositions de révision des taux de cotisation et leur impact sur la situation financière de la Caisse.

- **Barème des prestations:**

Soins infirmiers de longue durée: Compte tenu de l'augmentation du coût des établissements de soins infirmiers en Suisse, le Comité a décidé de rehausser le plafond maximal pour les soins infirmiers de longue durée et de supprimer le principe des prestations décroissantes. Il a également décidé de revoir les dispositions en vigueur concernant les soins infirmiers, afin d'améliorer la cohérence en ce domaine.

Soins préventifs: Le Comité a examiné plusieurs propositions visant à améliorer les conditions de remboursement des soins médicaux préventifs.

- **Personnes à charge volontairement protégées:** Les taux de cotisation des personnes à charge volontairement protégées ont été revus. Le Comité a décidé de les augmenter au 1^{er} juillet 2003 et d'effectuer une évaluation actuarielle de ce groupe sur une période de cinq ans.
- **Accords avec les prestataires des soins:** (*au siège*) Un nouvel accord a été conclu avec la clinique La Métairie à Nyon (VD), conjointement avec les services d'assurance maladie de l'UNOG, de l'OMS et du CERN. Une vérification du système de facturation de l'hôpital de La Tour à Meyrin a été effectuée pour le compte de la Caisse par les services

d'assurance de l'OMS et du CERN. Cette vérification servira de base à la négociation d'un nouvel accord avec l'hôpital de La Tour. (*Dans les bureaux extérieurs*) Un accord spécial a été conclu avec deux grands hôpitaux de Beyrouth, en vue de permettre au personnel local de bénéficier de soins médicaux sans obligation ni restriction.

- **Recrutement du Secrétaire exécutif:** Le Président et le Vice-président du Comité de gestion sont intervenus activement dans la procédure de recrutement du Secrétaire exécutif et ont participé à la sélection des candidats.

5.1. Activités du Sous-comité permanent: cas spéciaux

Les cas spéciaux correspondent à des situations qui requièrent une interprétation des Statuts et du Règlement administratif ou qui supposent une application dérogatoire à ces Statuts et à ce Règlement selon l'article 1.7 ou 2.2(3) des Statuts. Ils sont examinés par le Sous-comité permanent, qui soumet au Comité de gestion un rapport annuel concernant les décisions prises (*SHIF Case Law Database*). En 2003, le Sous-comité permanent s'est réuni trois fois et a traité 14 cas spéciaux. Les cas ci-après méritent d'être mentionnés au regard de leur portée générale:

- **Traitement contre l'infertilité.** Suite à une demande formulée par une personne assurée, le Sous-comité a confirmé que le traitement contre l'infertilité devait être considéré comme un traitement médical, selon la définition donnée au Code 1.1 du barème des prestations aux fins de paiement de ces prestations. Il a été décidé que le remboursement des déplacements médicaux prévu au Code 6.3 ne pouvait être autorisé pour les traitements contre l'infertilité.
- **Réhabilitation fonctionnelle.** Suite à l'avis du médecin-conseil, le Sous-comité permanent a confirmé que le plafond fixé par le Code 1.5 au sujet des traitements de réhabilitation fonctionnelle ne pouvait être dépassé qu'en cas de traitement faisant suite à un accident, à une opération

chirurgicale importante ou à une maladie neuromusculaire. La définition de l'expression «maladie neuromusculaire» a été examinée, et des critères précis ont été définis.

- **Cures thermales.** Le Sous-comité permanent a rejeté une demande de remboursement d'une cure thermale (thalassothérapie) vendue en tant que voyage à prix forfaitaire par une agence de voyages. Il a été reconfirmé que les cures thermales ne sont remboursables que si elles sont prescrites par un médecin et effectuées dans une institution ou un centre thermal reconnu. Les cures thermales vendues par les agences de voyages, ne donnent pas droit à remboursement.
- **Couverture des couples non mariés.** La question concernant la couverture volontaire des couples non mariés a été

examinée par le Sous-comité permanent sur demande d'une personne assurée. Tout en estimant que le partenaire d'une personne assurée ne pouvait bénéficier de la couverture volontaire en vertu des règles en vigueur de la CAPS, le Sous-comité permanent a admis que cette possibilité pourrait être examinée ultérieurement dans le cadre d'une modification future des Statuts.

- **Fraude.** Le secrétariat a détecté plusieurs cas de fraude suspectée. Dans les cas où la fraude a été suspectée, le Sous-comité a décidé de suspendre le paiement des prestations, conformément à l'article 2.10.4 des Statuts, en attendant la clarification des faits. Dans les cas où une fraude a été constatée ou soupçonnée de la part d'un fonctionnaire en activité, le Département des ressources humaines de l'organisation en cause a été prié d'envisager des mesures disciplinaires.

Le Président,
Jacques Bacaly.

Le Secrétaire exécutif ad interim,
Satoru Tabusa.

Genève, le 22 juillet 2004.

ANNEXE I

Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel BIT-UIT
Bilan à fin décembre 2003

(en dollars des Etats-Unis)

ACTIF	BIT	UIT	Total 2003	Total 2002
1. Trésorerie Dépôts à terme	3 420 671	1 818 123	5 238 794	9 003 059
2. Débiteurs Avances et autres sommes à recevoir	123 656	3 802	127 458	129 108
3. Placements Auprès de CSAM	28 799 339	11 339 066	40 138 404	20 373 986
Auprès de JPMF	(200 599)	(78 006)	(278 605)	14 804 628
TOTAL	32 143 067	13 082 985	45 226 053	44 310 781
PASSIF				
1. Créanciers Cotisations payées d'avance	268 857	-	268 857	239 240
Autres créanciers	-	-	-	47 383
2. Charges à payer au titre de créances non éteintes	6 300 000	2 500 000	8 800 000	6 200 000
TOTAL	6 568 857	2 500 000	9 068 857	6 486 624
EXCEDENT DE L'ACTIF SUR LE PASSIF	25 574 210	10 582 985	36 157 195	37 824 157
Fonds de garantie de la CAPS				
Report du solde de l'année précédente	26 553 558	11 270 599	37 824 157	32 050 022
Excédent (déficit) total pour l'année	(979 348)	(687 614)	(1 666 962)	5 774 135
SOLDE du Fonds de garantie au 31 décembre	25 574 210	10 582 985	36 157 195	37 824 157

EXTRAIT DES COMPTES VERIFIES

ANNEXE II

Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel BIT-UIT
Relevé des recettes et des dépenses pour l'exercice
se terminant au 31 décembre 2003

(en dollars des Etats-Unis)

TRANSACTIONS D'EXPLOITATION		BIT	UIT	Total 2003	Total 2002
1. Cotisations reçues	Personnel du siège	4 716 681	2 087 381	6 804 062	5 780 669
	Organisations	4 639 877	2 010 103	6 649 980	5 661 317
	Experts	565 699	127 302	693 002	723 934
	Organisations	533 531	127 302	660 833	706 259
	Retraités/survivants	2 743 138	953 679	3 696 817	3 354 027
	Organisations	5 486 275	1 907 359	7 393 634	6 708 054
	Volontairement protégés	982 059	433 021	1 415 079	1 315 628
	TOTAL DES COTISATIONS	19 667 259	7 646 147	27 313 406	24 249 887
2. Prestations	Au personnel du siège	7 434 288	3 894 080	11 328 368	9 306 921
	Aux experts	842 907	74 661	917 568	722 273
	Aux retraités/survivants	12 632 390	4 459 514	17 091 904	12 663 710
	Aux volontairement protégés	1 182 984	519 508	1 702 492	1 391 198
	TOTAL DES PRESTATIONS	22 092 569	8 947 763	31 040 332	24 084 102
3. Excédent net (déficit) des cotisations par rapport aux prestations		(2 425 310)	(1 301 616)	(3 726 926)	165 785
4. Augmentation (diminution) des charges à payer au titre de créances non éteintes		1 900 000	700 000	2 600 000	-
5. Gains (pertes) de change		(52 413)	(39 512)	(91 925)	(59 862)
6. Excédent (déficit) net d'exploitation		(4 377 723)	(2 041 128)	(6 418 851)	105 922
TRANSACTIONS relatives aux PLACEMENTS					
7. Intérêts et autres produits reçus		1 164 827	465 551	1 630 378	1 455 363
8. Gains (pertes) en capital sur les titres vendus		143 365	55 750	199 115	150 845
	Sous-total	1 308 191	521 301	1 829 493	1 606 208
9. Gains (pertes) sur opérations de change	Achat et vente de devises	(1 511 074)	(587 639)	(2 098 713)	593 574
	Réévaluation	-	-	-	201 971
	Sous-total	(1 511 074)	(587 639)	(2 098 713)	795 546
	Revenu total des placements	(202 882)	(66 338)	(269 220)	2 401 753
10. Dépenses	Frais de gestion	93 701	36 438	130 138	106 075
	Frais divers	11 565	-	11 565	10 706
	Total des dépenses de placement	105 265	36 438	141 703	116 781
11. Revenu net (perte) des placements		(308 148)	(102 776)	(410 923)	2 284 973
12. Excédent net (déficit)		(4 685 870)	(2 143 904)	(6 829 774)	2 390 895
13. Gains (pertes) de réévaluation des actifs		3 706 522	1 456 290	5 162 812	3 383 240
	RESULTAT TOTAL POUR L'ANNEE	(979 348)	(687 614)	(1 666 962)	5 774 135

EXTRAIT DES COMPTES VERIFIES

Ces chiffres sont récapitulés dans les états financiers vérifiés du BIT du soixante-huitième exercice (2002-03)

ANNEXE III

Fonds de garantie entre 1998 et 2003 ¹/Guarantee Fund 1998-2003 ² (en dollars des Etats-Unis)

Année comptable/Accounts year	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Fonds de garantie/Guarantee Fund	32 986 259	30 963 757	29 184 544	32 050 022	37 824 157	36 157 195
Prestations versées/Benefit expenditure	19 863 595	20 676 071	21 069 924	21 816 590	24 084 102	31 040 332
Niveau <i>minimum</i> statutaire/ <i>Minimum</i> level	7 004 405	6 806 864	6 928 843	10 593 764	11 161 769	12 823 504
Niveau <i>maximum</i> statutaire/ <i>Maximum</i> level	21 013 215	20 420 593	20 786 530	31 781 293	33 485 308	38 470 522
Ratio niveau effectif/niveau maximal						
Ratio: actual level/maximum level	1,57	1,52	1,40	1,01	1,13	0,93
Taux de change CHF/USD en fin d'année						
CHF/USD exchange rate a year end	1,41	1,59	1,76	1,65	1,49	1,30

¹ Traduit en franc suisse, le niveau du Fonds s'élève à **56 357 993 CHF** au 31.12.2002 contre **47 004 353 CHF** au 31.12.2003 (USD 1= CHF 1,49 au 31.12.2002; USD 1 = CHF 1,30 au 31.12.2003).

² Translated into Swiss francs, the level of the Fund was **CHF 56.357.993** at 31.12.2002 and **CHF 47.004.353** at 31.12.2003 (USD 1= CHF 1.49 at 31.12.2002; USD 1 = CHF 1.30 at 31.12.2003)

ANNEXE IV

Personnes à charge volontairement protégées (PVP): Récapitulation des résultats annuels et cumulatifs 1997-2003

Voluntarily covered dependants (VCD): Summary of annual and cumulative results 1997-2003

Année/ Year	Nombre de PVP/ Number of VCD	Cotisations/ Contributions (dollars E.-U.)	Prestations/ Benefits (dollars E.-U.)	Solde/ Operational balance (dollars E.-U.)	Résultats/ Cumulative result	Prestations versées par dollar cotisé/ Benefit paid per dollar contributed
1997	551	980 454	818 123	162 331	162 331	0,83
1998	583	1 072 319	865 139	207 180	369 511	0,81
1999	637	1 086 552	957 017	129 535	499 046	0,88
2000	661	1 145 744	1 301 601	(155 857)	343 189	1,13
2001	723	1 249 596	1 320 989	(71 395)	271 794	1,05
2002	706	1 315 628	1 391 197	(75 569)	196 225	1,05
2003	736	1 415 079	1 702 492	(287 413)	(91 188)	1,20

ANNEXE V

Affiliation à la Caisse 1999-2003/Membership of the Fund 1999-2003
(excepté les personnes à charge volontairement protégées/volontarily covered dependants excluded)

Catégorie/Category	Membres cotisants/Paying members						Personnes à charge/Dependants						Total (personnes assurées/insured persons)				
	1999	2000	2001	2002	2003		1999	2000	2001	2002	2003		1999	2000	2001	2002	2003
BIT/ILO																	
Moyenne de l'année/Years's average	1 572	1 624	1 630	1 569	1 615		1 968	1 985	1 981	1 882	1 964		3 540	3 609	3 611	3 451	3 579
Siège/Headquarters	668	667	622	669	733		1 375	1 214	1 118	1 221	1 217		2 043	1 881	1 740	1 890	1 950
Bureaux extérieurs/External Offices	275	292	314	318	344		356	363	409	434	414		631	655	723	752	758
Personnel de mission/Field project personnel	1 640	1 680	1 747	1 793	1 835		929	948	986	999	994		2 569	2 628	2 733	2 792	2 829
Anciens fonctionnaires et survivants/Former officials and survivors																	
TOTAL	4 155	4 263	4 313	4 349	4 527		4 628	4 510	4 494	4 536	4 589		8 783	8 773	8 807	8 885	9 116
UIT/ITU																	
Siège/Headquarters	932	888	900	918	862		1 064	1 028	1 043	1 054	1 024		1 996	1 916	1 943	1 972	1 886
Bureaux extérieurs/External Offices	14	19	18	24	19		16	23	19	29	26		60	42	37	53	45
Personnel de mission/Field project personnel	32	37	46	48	35		65	73	95	103	68		97	110	141	151	103
Anciens fonctionnaires et survivants/Former officials and survivors	533	571	582	601	613		293	318	320	336	322		826	889	902	937	935
TOTAL	1 511	1 515	1 546	1 591	1 529		1 438	1 442	1 477	1 522	1 440		2 979	2 957	3 023	3 113	2 969
BIT-ILO/UIT-ITU																	
Siège/Headquarters	2 504	2 512	2 530	2 487	2 477		3 032	3 013	3 024	2 936	2 988		5 536	5 525	5 554	5 423	5 465
Bureaux extérieurs/External Offices	682	686	640	693	752		1 391	1 237	1 137	1 250	1 243		2 073	1 923	1 777	1 943	1 995
Personnel de mission/Field project personnel	307	329	360	366	379		421	436	504	537	482		728	765	864	903	861
Anciens fonctionnaires et survivants/Former officials and survivors	2 173	2 251	2 329	2 394	2 448		1 222	1 266	1 306	1 335	1 316		3 395	3 517	3 635	3 729	3 764
TOTAL	5 666	5 778	5 859	5 940	6 056		6 066	5 952	5 971	6 058	6 029		11 732	11 730	11 830	11 998	12 085

ANNEXE VI

Statistiques des prestations, 1999-2003/Benefit statistics, 1999-2003

Nature des prestations/Types of benefit	Prestations versées (dollars E.-U.)/Benefits paid (USD)				
	1999	2000	2001	2002	2003
TOTAL	20 981 687	21 778 200	21 108 044	24 243 752	31 002 992¹
Honoraires de médecins/Doctor's services	4 181 824	4 254 923	3 943 835	3 750 392	4 175 410
Laboratoire, radio et autres tests/X-rays, laboratory and other tests	938 013	912 015	995 143	1 307 756	1 599 173
Traitements spéciaux/Special treatments	854 047	850 929	702 820	666 608	869 572
Psychoanalyse et psychothérapie/Psychoanalysis and psychotherapy	345 967	376 746	370 597	371 690	505 170
Salle commune à prix forfaitaire/Public ward at global fee	665 762	925 993	602 565	691 560	1 403 843
Frais de séjour en hôpital/Hospital accommodation	1 172 530	1 198 397	980 218	1 105 797	1 386 931
Frais de séjour en clinique/Clinic accommodation	5 038 262	5 545 609	5 164 506	6 576 266	9 195 989
Soins médicaux/Medical care	120 257	149 881	82 642	74 401	130 982
Convalescence postopératoire/Post-operative convalescence	27 546	24 501	39 462	34 189	34 022
Autres convalescences ou cures/Others convalescences and cures	843 131	991 139	1 024 818	1 266 197	1 425 547
Soins infirmiers/Nursing care	2 605 811	2 721 165	2 626 361	3 186 033	3 748 133
Médicaments prescrits/Prescribed medications	2 584 549	2 757 574	2 676 269	2 881 310	3 416 005
Soins dentaires/Dental Care	536 845	557 873	527 939	612 866	709 707
Appareils optiques: verres/Optical appliances: lenses	146 267	185 637	174 964	191 979	190 582
Appareils optiques: montures/Optical appliances: frames	140 801	101 551	70 428	106 480	121 787
Appareils acoustiques/Hearing aids	141 678	147 439	119 060	126 045	169 825
Autres appareils/Other appliances	44 519	50 858	35 811	56 698	75 743
Transports médicaux/Medical travel	27 011	25 972	27 331	28 033	33 410
Frais funéraires/Funeral costs	557 876	888 216	943 275	1 209 452	1 811 161
Prestations supplémentaires/Supplementary benefits	1,46	1,50	1,69	1,68	1,35
Parité moyenne/Exchange rate average USD/CHF					

1 La différence par rapport au montant qui figure dans le relevé des recettes et des dépenses (annexe II) est due à la récupération des prestations versées comme avances pour frais médicaux imputables au service/le tiers responsable.

The difference with the total shown in the Income and Expenditure Statement (annex II) is due to the recovery of benefits paid in advance for medical expenses related to service incurred sickness/third party liable.
